



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

Les chantiers du groupe de travail à la formation professionnelle 2

Calendrier des séances d'affectation de la liste de priorité 2

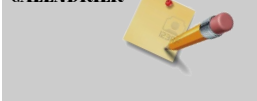
Éducation à la sexualité : liberté de choix, tel que souhaité... 3

Nuances entre « tripotage » de notes et « modification » du parcours de l'élève 3

Grande manifestation unitaire contre le G7 à Québec le 9 juin 4

Dernier rappel pour le Concours du GRIS (Fondation Simple Plan) 4

CALENDRIER



Conseil fédératif
13, 14 et 15 juin 2018

Bilan de fin d'année

L'année tire à sa fin et je suis assez fière du chemin parcouru. Le Conseil d'administration s'est doté d'un plan triennal ambitieux. Plusieurs chantiers se sont mis en branle, avec des résultats satisfaisants.

Une équipe dont l'expertise s'est élargie

Nous avons intégré à l'équipe du SEOM deux personnes conseillères en relations de travail. Le projet pilote s'est avéré très bénéfique à l'organisation. Les avis judicieux et approfondis, en plus de soulager le manque de temps chronique qui nous afflige, nous ont permis d'élaborer plus d'orientations visant à améliorer les conditions de travail et d'exercice. Nous avons également mieux préparé nos interventions auprès de l'Employeur. Cela a contribué à renforcer notre rapport de force. Les membres ont aussi pu bénéficier de plus de rencontres avec les personnes-ressources du SEOM pour assurer un suivi dans leur dossier. Le Conseil d'administration, fort de l'expérience vécue, a opté pour la création de deux postes réguliers. Au nom de toute l'organisation, je souhaite une bienvenue officielle et définitive à Nathalie Bouchard et Carine Sabourin dans notre équipe!

De bons coups avec l'Employeur

Je suis souvent critique des choix faits par l'Employeur. J'utilise parfois cette chronique pour partager mon indignation face à la dégradation de nos conditions de travail et d'exercice. Je dois tout de même admettre que la CSMB a fait preuve d'ouverture dans plusieurs dossiers.

Dès la rentrée, le SEOM était invité à participer aux travaux devant mener à la

rédaction d'un référentiel de l'enseignement efficace. Certes, nous sommes aussi prudents que sceptiques par rapport aux présumées vertus de l'approche « réponse à l'intervention » et de « l'effet enseignant ». Notre expérience à cette table de travail s'est tout de même avérée constructive.

À l'automne, nous menions une 8^e édition de la semaine pour l'école publique. Pour le SEOM, ce fut l'occasion de travailler de concert avec la CSMB. Nos efforts ont porté fruit : Philippe Laprise, le nouveau porte-parole, est venu visiter le Centre d'éducation des adultes Outremont, au grand bonheur des personnes présentes.

La direction générale et la présidence de la CSMB ont également planifié deux rencontres intersyndicales afin de nous exposer les enjeux de la croissance des effectifs et de la pénurie de personnel. Des informations importantes nous ont été communiquées, des questions ont pu être posées et des préoccupations syndicales, nommées.

Toutes ces initiatives réussies me laissent espérer une meilleure reconnaissance de la contribution du SEOM dans les dossiers qui concernent le personnel enseignant.

Les bases sont jetées pour la prochaine ronde de négociation

À l'automne, la FAE organisait un second camp d'éducation syndicale. Il s'agit d'un moment privilégié pour réunir les militantes et militants plus expérimentés et les nouvelles et nouveaux arrivés autour d'une même table pour réfléchir à divers enjeux

voir page 4 : BILAN ➔

Les chantiers du groupe de travail à la formation professionnelle

*Marc LANTHIER
pour le groupe de travail
de la formation professionnelle*

Dès septembre 2017 et tout au long de la dernière année, le groupe de travail de la formation professionnelle du SEOM s'est penché sur divers dossiers.

- ◆ **La reconnaissance, par les instances décisionnelles du SEOM, des problématiques et besoins spécifiques à la formation professionnelle.** Une rencontre avec des personnes élues du SEOM a permis d'aborder plusieurs sujets touchant la formation professionnelle. Des nouveaux canaux de communication sont maintenant ouverts et une saine et productive collaboration est née de ces échanges.
- ◆ **La possibilité d'avoir une page Facebook dédiée aux enseignantes et enseignants de la formation professionnelle.** Une rencontre a eu lieu cet automne avec la personne responsable des médias sociaux à la FAE. Plusieurs membres du Conseil d'administration et du groupe de travail de la formation professionnelle étaient présents.
- ◆ **L'instauration de procédures structurées et uniformisées pour l'émission d'autorisations provisoires d'enseigner.**

- ◆ **La reconnaissance de l'ampleur de la tâche des enseignantes et enseignants impliqués dans les Olympiades de la formation professionnelle.** Il a été question de la disparité des heures reconnues dans les différents centres de formation professionnelle.
- ◆ **La situation quant au nombre et à la prise en charge des « élèves à besoins particuliers » dans le contexte spécifique de la formation professionnelle.**

Compte tenu de l'augmentation constante des élèves à besoins particuliers en formation professionnelle et des difficultés à faire reconnaître le temps investi dans les Olympiades, ces deux derniers éléments pourraient faire l'objet de demandes spécifiques auprès de l'Employeur.

Calendrier des séances d'affectation de la liste de priorité

Dates	Séances	Heures
20 juin 2018	Séance d'affectation par Internet du personnel enseignant inscrit sur les listes de priorité et de rappel, secteur jeunes et ÉDAFP 1 ^{re} vague : Seuls les postes réguliers seront offerts à cette séance	Début de la séance : 20 juin 11 h Fin de la séance : 20 juin 22 h
22 juin 2018	Séance d'affectation par Internet du personnel enseignant inscrit sur les listes de priorité et de rappel, secteur jeunes et ÉDAFP 2 ^e vague : Les contrats à temps partiels et à la leçon seront offerts à cette séance	Début de la séance : 22 juin 11 h Fin de la séance : 22 juin 22 h
21 août 2018	Séance d'affectation par Internet du personnel enseignant inscrit sur les listes de priorité et de rappel, secteur jeunes et ÉDAFP Les nouveaux besoins seront offerts à cette séance	Début de la séance : 21 août 10 h Fin de la séance : 21 août 22 h
22 août 2018	Séance d'affectation par Internet du personnel enseignant inscrit sur la liste des recrues, secteur jeunes	Début de la séance : 22 août 10 h Fin de la séance 22 août 22 h

Éducation à la sexualité : liberté de choix, tel que souhaité...

Benoît COUTU

vice-président à la vie professionnelle

Depuis les premières annonces sur l'éducation à la sexualité à l'automne dernier, le SEOM souhaite voir reconnu pour le personnel enseignant son droit de refuser de s'engager dans l'implantation de ces nouveaux contenus d'apprentissage dès l'automne 2018. Voici quelques-unes des principales raisons :

- ◆ absence de balises claires;
- ◆ alourdissement du mandat de l'éducation;
- ◆ ajout de pression sur la réussite académique;
- ◆ absence de ressources professionnelles;
- ◆ absence de matériel pédagogique.

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a cependant récemment confirmé que le personnel enseignant ne sera

pas forcé, à la rentrée, d'implanter les apprentissages en éducation à la sexualité : « Les profs qui ne veulent pas le faire ne seront pas obligés de le faire », a-t-il affirmé¹. Il semble maintenant que les commissions scolaires pourront embaucher le personnel professionnel requis pour assurer cette tâche.

En cette période de pénurie, reste à savoir où les CS pourront recruter ce personnel... en Ontario? En Nouvelle-Angleterre? Ce dossier sera à suivre d'ici la rentrée.

¹ <http://www.journaldemontreal.com/2018/05/31/education-a-la-sexualite-des-professionnels-de-l'exterieur-en-renfort>

Nuances entre « tripotage » de notes et « modification » du parcours de l'élève

Benoît COUTU

vice-président à la vie professionnelle

Il faut faire une distinction très nette entre le « tripotage » de notes et l'acte de « modifier » les exigences auprès d'un élève.

Le « tripotage » de notes

Malheureusement, le tripotage de notes existe encore à la CSMB. Un cas assez fréquent étant celui, au secondaire, où certaines directions « conseillent » d'inscrire une note finale de 60 % dans un cours afin de réduire le nombre de cours en échec d'un élève dans le but que ce dernier se « qualifie » au niveau suivant pour un ou deux cours d'été. Certaines directions vont aussi « conseiller » d'inscrire une note de 56 % ou moins, afin de décourager une contestation ultérieure. Dans certains cas rapportés, on demande au prof de laisser quelques pièces à l'appui (cahier de travail, copies d'examens corrigés, travaux incomplets de l'élève, etc) pour que la direction puisse, au besoin, justifier le résultat aux parents durant l'été. Si vous êtes face à une telle demande, nous suggérons de toujours garder les documents originaux dans vos archives et de ne fournir à la direction que des photocopies de travaux corrigés ou annotés. Il sera ensuite intéressant de constater, lorsque cela vous sera possible, le classement officiel de certains de vos élèves actuels. Le SEOM a l'intention de faire un suivi à cet effet lors de la prochaine rentrée.

Le concept de « modification » signifie « ne plus respecter le PFEQ »

Les modifications aux exigences relèvent d'une toute autre problématique¹. Un document de la CSMB explique la différenciation pédagogique, reformulant ainsi en ses mots le document sur la flexibilité pédagogique du MÉES². Ce

document de la CSMB distingue trois mots précis : la flexibilité, l'adaptation et la modification. La « flexibilité » est possible pour tous les élèves, lorsque l'enseignante ou l'enseignant cherche la bonne approche pour aider l'élève à apprendre. L'« adaptation » est pour sa part réservée à des élèves ciblés et déterminée par une équipe d'intervenants. Ses modalités apparaîtront dans le plan d'intervention de l'élève. Dans les deux cas, les exigences ne sont pas amoindries et respectent le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Survient enfin la « modification ». Cela signifie « réduire les exigences du PFEQ », tant au niveau de l'apprentissage qu'au niveau de l'évaluation. C'est sur ce point que le SEOM et les syndicats affiliés à la FAE souhaitent sensibiliser les parents quant aux effets de cette pratique sur la diplomation de leur enfant. Lorsque le bulletin et les exigences sont « modifiés », le résultat ne signifie pas que l'élève réussit dans le cadre du PFEQ, et ce, même si on inscrit une note qui serait de 60 % ou plus. Un élève qui voit son parcours scolaire ainsi « modifié » ne pourra ni recevoir, au secondaire, les unités d'une matière, ni son diplôme d'études secondaires (DES) ou d'études professionnelles (DEP).

Comme quoi il faut accorder aux mots toute l'importance de leurs nuances, et ainsi, voir les conséquences qui en découlent.

¹ « Outil de référence en matière de différenciation pédagogique », CSMB, Novembre 2016

² « Précisions sur la flexibilité pédagogique », MÉES, 2014

➔ BILAN

suite de la page 1

qui sont chers aux organisations syndicales. Fabuleuse occasion de réseautage entre syndicats affiliés également!

Sur un autre front, une délégation d'une trentaine de personnes membres du SEOM a réfléchi et proposé divers changements aux règles qui régissent le processus de négociation nationale. Les débats menés dans le cadre du Congrès de la FAE ont permis de réfléchir à ce qui fait notre couleur locale et nous ont permis d'entrevoir de nouvelles façons de faire.

À l'aube de la prochaine ronde de négociation, nous ne pouvons que nous réjouir de ces espaces de discussion autour de la militance syndicale.

Mission accomplie!

Nous avons promis un renouveau organisationnel et je peux affirmer que nous sommes sur la bonne voie. Beaucoup reste à faire, mais c'est avec enthousiasme que nous envisageons le chemin à parcourir. Je vous remercie pour la confiance exprimée et pour votre contribution à divers moments de l'année. Nous pouvons toutes et tous, comme membres du SEOM, nous attribuer une partie du succès de l'organisation que nous formons.

Grande manifestation unitaire contre le G7 à Québec le 9 juin

Le tourbillon médiatique entourant les événements du G7 a atteint son summum avec des manifestations et une journée de perturbation dans la Capitale nationale. La première manifestation contre ce sommet a été initiée par le regroupement d'éducation populaire en action communautaire (RÉPAC) des régions de Chaudière-Appalaches pour dénoncer l'exploitation capitaliste, le colonialisme et les politiques racistes et sexistes des pays membres du G7. Cette manifestation s'est déroulée le jeudi 7 juin.

Le Réseau de résistance anti-G7 (RRAG-7) a tenu sa journée de perturbation le vendredi 8 juin.

Finalement, la Coalition pour un forum alternatif au G7 a fait sa marche unitaire et non violente le samedi 9 juin. Après une table ronde d'échanges sur les thèmes du G7, la manifestation a débuté en face de l'Assemblée nationale à la fontaine de Tourny. La FAE et le SEOM y étaient. Nous avons pu de manière pacifique, manifester notre désaccord aux politiques du G7. Solidarité et égalité pour toutes et tous.

Dernier rappel pour le Concours du GRIS (Fondation Simple Plan)

Si vous avez mené un projet pour sensibiliser votre école aux réalités LGBTQ et lutter contre l'homophobie durant la présente année scolaire, GRIS-Montréal vous invite à le soumettre au concours de la Fondation Simple Plan d'ici le 30 juin. L'enjeu? La chance de gagner une bourse de 2 000 \$ pour votre école!

Tous les détails se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.gris.ca/prix/>

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey.**